

Délibération n°2019-02-19

Réf. Nomenclature « Actes » : 6.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	61
Pouvoirs	18
Votants	79

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 5 avril 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Joël Pradel est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Michel Pesteil	Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras
Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot	Robert Bredèche	à	Pierre Chevalier
Pierre Coutaud	à	Philippe Brugère	Sandra Delibit	à	Tony Cornelissen
Daniel Ecurat	à	Alain Fonfrede	Guy Faugeron	à	Michel Lacrocq
Baptiste Galland	à	Daniel Mazière	Martine Leclerc	à	Gilles Chazal
Dominique Miermont	à	Francis Roques	Christiane Monteil	à	Jean-François Michon
Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard	Marie-Hélène Pommier	à	Jean-Paul Bourre
Marc Ranvier	à	Jean Bilotta	François Ratelade	à	Marilou Padilla-Ratelade
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère	Jérôme Valade	à	Jean Valade

- Élus représentés par leur suppléant :**

Eric Bossaert (David Vidal) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Serge Guillaume (Joëlle Verbiguié) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Gérard Moratille (Nathalie Laurent).

- Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix ; Michèle Chastagner ; Eric Cheminade ; Daniel Couderc ; Nathalie Delcouderc-Juillard ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Bernard Maupomé ; Didier Pénéloux ; Serge Peyraud ; Sylvie Prabonneau ; Jean Robineaux ; Bernard Rouge ; Valérie Serrurier ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Modification des statuts du SYMA A89

Par délibération en date du 11 avril 2018, le SYMA A89 a approuvé le retrait du Conseil départemental de la Corrèze du SYMA A89. De nouveaux statuts ont ainsi été entérinés par arrêté préfectoral du 4 mai 2018, précisant le maintien de trois membres au sein de ce syndicat, à savoir les deux Communautés de Communes et la CCI de la Corrèze.

Lors du conseil communautaire du 13 décembre dernier, la demande de la CCI de se retirer du SYMA A89 a été examinée. Les élus communautaires ont délibéré favorablement sur le principe de cette requête tout en regrettant cette décision unilatérale qui n'engendrait pas un coût élevé pour la chambre consulaire mais qui lui permettait d'être au cœur du développement économique du territoire. Il restait à définir les modalités de sortie de la CCI de la Corrèze du SYMA A89 qui sont présentées dans le protocole financier annexé au rapport.

Le SYMA A89, par délibération de son comité syndical en date du 4 avril 2019, a approuvé cette demande de retrait, ainsi que le protocole financier fixant les conditions de retrait, et enfin les nouveaux statuts mis à jour (en annexe de la présente).

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 5 abstentions et 74 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le retrait de la CCI de la Corrèze du SYMA A89 au 31/12/2018 ;
- **APPROUVE** le protocole financier précisant les conditions de retrait de la CCI du SYMA A89 ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts mis à jour pour le SYMA A89.

A la majorité	
Votants	79
Pour	74
Contre	0
Abstention	5

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 15 avril 2019

Le président,
Pierre Chevalier

